

L'ABEILLE DU SALEVE

RUCHER ECOLE

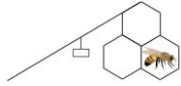
Réunion du jeudi

27 novembre 2014

- La réunion se déroule à la MJC de Reignier (CINE35, rue des Ecoles). Elle débute à 19 heures 30 devant la MJC.
- Monsieur Roland DETRAZ distribue le candi selon les commandes.
- Monsieur André FAVRE collecte les bandes APIVAR usagées. Il remettra la liste des adhérents ayant acheté des bandes APIVAR au Dr Vétérinaire Florentine GIRAUD pour la rédaction des ordonnances.
- Monsieur André FAVRE propose, pour l'année prochaine, de s'y prendre plus tôt afin de joindre les ordonnances au courrier de la convocation à l'assemblée générale.
- A l'intérieur de la MJC, madame Magali BOVAGNE, assise à un bureau, recueille les inscriptions avec le règlement et la carte d'adhérent, ainsi que les « pouvoirs » pour l'Assemblée Générale du 4 décembre.
- La réunion débute dans la salle à 20 heures 30 : 72 personnes sont présentes. Messieurs Alain LACRAZ et Jean-Charles DELETRAZ sont excusés.

* * *

- Le Dr vétérinaire Florentine GIRAUD remercie vivement l'association qui lui offre un lève cadre gravé à son nom.
- Au nom du conseil d'administration du Groupement de Défense sanitaire Apicole uni avec le Syndicat d'Apiculture de la Haute Savoie et le GDSA, en tant que Conseil de gestion du médicament, elle nous informe sur les principaux dangers sanitaires auxquels sont exposées les colonies.
- Les maladies réglementées en Europe et qui représentent un danger classé en 1^{ère} catégorie :
 - La loque américaine
 - Le petit coléoptère : *Aethina tumida*
 - La Nosema apis
 - Le Tropilaelaps clareae
 - Petit acarien comme le varroa en pire, pas encore présent en Europe)



- La maladie la plus importante est la varroase.

- Pour compenser la perte de colonie, l'état offre une indemnisation de 100 euros par essaim (sur facture) et de 20 euros pour une reine afin de reconstituer le cheptel.

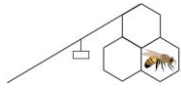
L'analyse du laboratoire est prise en charge et l'agent sanitaire est dédommagé.

- **La loque américaine**, maladie du couvain operculé :

- 354 foyers de loque américaine ont fait l'objet de suspicion clinique en France en 2013. 62 % sont détectés par des visites aléatoires ciblées.
- La déclaration est obligatoire. Le Préfet peut ordonner la destruction. Les coordonnées du Labo de Chambéry sont dans le « Trait d'Union ». (Maladie réglementée, contraintes liées à l'ADPI)
- Les facteurs favorables sont :
 - Le pillage
 - Certaines souches d'abeilles sont plus sensibles que d'autres
 - La densité de population
 - Les mauvaises pratiques apicoles (renouvellement des cadres, visites sanitaires, désinfection)
- Les spores peuvent être détruites par la Javel, la soude caustique à 1,5 %, la flamme du chalumeau...
- Dans la cire, les spores sont détruites après 30 minutes à 100°C.
- Les symptômes :
 - Diminution de l'activité
 - Parfois les abeilles deviennent agressives
 - Couvain en mosaïque
 - Opercules percées, affaissées, foncées, nymphes mortes
 - Odeur caractéristique, désagréable (colle à lapin)
 - Test de l'allumette positif (adhérence)
- Le GDSA éditera une fiche pratique.

- **La loque européenne**, maladie du couvain ouvert :
(Fiche pratique N° 2 du GDSA)

➤ Danger sanitaire de 3^{ème} catégorie, aucune réglementation particulière. Présente partout, sauf en Nouvelle Zélande.



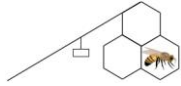
- Diagnostique de laboratoire :
 - Bactérioscopie, 20 euros
 - PCR, 62 euros
 - Kit test de détection, 7 à 12 euros (EFB Vita Swarm)

Contrairement à la loque américaine, la bactérie responsable n'a pas la capacité de se transformer en spore.

- Les facteurs favorables sont :
 - Peu d'abeilles pour s'occuper du couvain
 - Une forte infestation à *Varroa destructor*
 - Des ressources en pollen insuffisantes
 - De mauvaises pratiques apicoles
- Les symptômes :
 - Des larves redressées
 - Des larves flasques, affaissées, de couleur jaune clair à brun
 - Des écailles de couleur brun foncé non adhérentes aux parois des cellules
 - Couvain en mosaïque
 - Une odeur aigre ou de moisi, parfois acide comme du vinaigre
 - Une colonie affaiblie moins dynamique

- **Le petit coléoptère de la ruche, *Aethina Tumida* :**

- Maladie réglementée en Europe, déclaration à la DDPF
- 56 foyers dans le sud de l'Italie, 1 cas en Sicile en septembre 2014
- Originaire d'Afrique subsaharienne
- Présent aux Etats Unis depuis 1996 et au Portugal depuis 2004 (venu du Texas avec les reines)
- Les caractéristiques :
 - Œufs pondus en masse sur les rayons, même dans les alvéoles
 - Les larves du coléoptère ressemblent à celles des fausses teignes, se nourrissent des larves et des réserves de la ruche
 - Nymphose dans le sol à 10 ou 30 centimètres de profondeur (les nymphes sortent de la ruche si la température est supérieure à 10 ou 13°C)
 - S'ils ne trouvent pas de colonie, les adultes peuvent voler jusqu'à 5 ou 10 kilomètres
 - Le cycle est de 27 à 80 jours



- Les œufs (1000 à 2000 par femelle) creusent des galeries dans les rayons, le miel fermente
- Il fuit la lumière, il faut donc inspecter les coins sombres de la ruche
- Pose de piège en plastique ondulé sur le fond des colonies
- Dépistage par pièges dans les cadres

➤ Prévention :

- Colonies fortes et populeuses
- Visites soignées
- Hygiène pour le matériel et la miellerie

**Dans tous les cas, effectuer une visite soignée de l'ensemble des colonies
du rucher pour vérifier leur état sanitaire**

- L'assemblée générale de notre association se tiendra lors de la prochaine réunion qui aura lieu le jeudi 4 décembre 2014 à 20 heures 30 à la MJC de Reignier.

- La réunion se termine à 23 heures 30.

Christine Michelet
Secrétaire adjointe